

5. Allocations familiales

La caisse cantonale de compensation AVS est chargée de l'administration de la caisse cantonale d'allocations familiales. Elle assume en particulier les tâches suivantes :

- affiliation à la caisse et perception des cotisations
- calcul et versement des prestations
- comptabilité, contentieux et contrôle des affiliés

En vertu de l'article premier de la loi sur les allocations familiales et en règle générale, tous les salariés devant subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants ont droit à des allocations familiales. Celles-ci sont versées non seulement par la caisse cantonale d'allocations familiales, mais aussi par 19 caisses reconnues et par 3 entreprises importantes.

Quant aux montants mensuels des allocations, ils ont été adaptés pour la dernière fois au début de l'exercice 2001 en fonction du renchérissement.

Genre d'allocations	Montants	
	Dès le 01.01.1996	Dès le 01.01.2001
Enfant, pour les 2 premiers	Fr. 146.-/mois	Fr. 154.-/mois
Enfants, dès 3 enfants	Fr. 170.-/mois	Fr. 178.-/mois
Formation professionnelle	Fr. 196.-/mois	Fr. 206.-/mois
Ménage	Fr. 126.-/mois	Fr. 132.-/mois
Naissance et accueil	Fr. 744.-	Fr. 782.-

La presque totalité des employeurs jurassiens sont assujettis à la loi cantonale; ils décomptent soit avec des caisses reconnues, soit avec la caisse cantonale. Seules trois entreprises sont au bénéfice d'une dispense de l'obligation de s'affilier. Les conditions d'une telle dispense sont: appliquer une réglementation complète et de portée générale des salaires d'un niveau au moins égal à celle pratiquée dans le cadre de la convention collective de la branche considérée et verser dans le canton du Jura un total de salaires soumis à cotisations d'au moins 10 millions de francs par année.

Le montant des allocations familiales versé en 2003 est quasiment identique à celui de 2002. Par contre, les cotisations encaissées ont quelque peu diminué (-2,7%).

	Etat au		
	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2003
Ayants droit	6 165	6 267	5 986
Employeurs concernés	986	1 061	1 035
Allocations versées	Fr. 27 522 730.--	27 168 990.--	27 288 947.--
Cotisations encaissées	Fr. 28 215 030.--	29 418 145.--	28 620 763.--

Salariés touchant des allocations familiales aux 31.12.2002 et 31.12.2003

Familles	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de formation prof.		Allocations de ménage	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
avec 1 enfant	2262	2166	1552	1496			710	670	2262	2166
avec 2 enfants	2420	2330	3804	3766			1036	894	2420	2330
avec 3 enfants	943	890			2236	2097	593	573	943	890
avec 4 enfants	212	187			695	623	153	125	212	187
avec 5 enfants	31	26			125	107	30	23	31	26
avec 6 enfants	2	1			11	6	1		2	1
Total	5870	5600	5356	5262	3067	2833	2523	2285	5870	5600

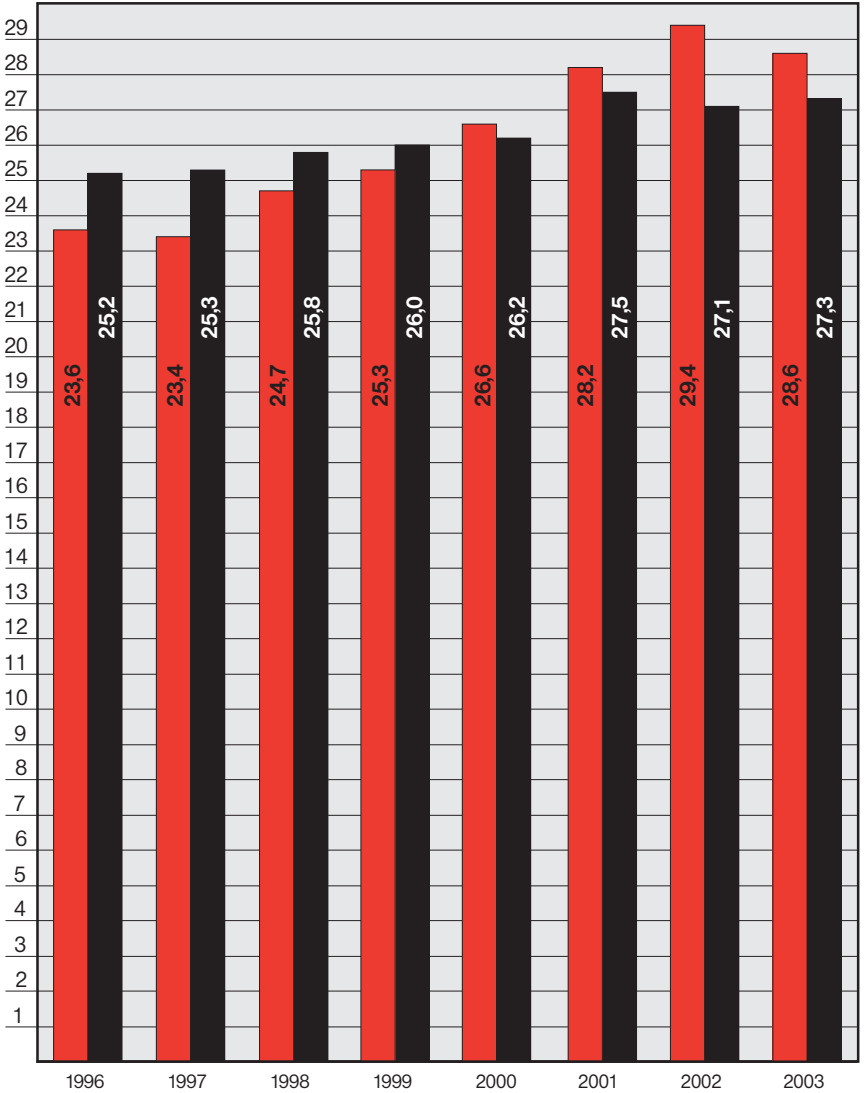
Personnes sans activité lucrative touchant des allocations familiales aux 31.12.2002 et 31.12.2003



Familles	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de formation prof.		Allocations de ménage	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
avec 1 enfant	182	182	104	108			78	74	182	182
avec 2 enfants	127	118	187	181			67	55	127	118
avec 3 enfants	62	56			147	128	39	40	62	56
avec 4 enfants	21	25			68	79	16	21	21	25
avec 5 enfants	2	2			10	10			2	2
avec 6 enfants		1				6				1
avec 7 enfants	1	2			7	14			1	2
avec 8 enfants	2				16				2	
Total	397	386	291	289	248	237	200	190	397	386

Dossiers traités

	en 2001	en 2002	en 2003
Communications d'allocations familiales	5846	5788	6334
Dossiers radiés suite à des départs	1066	907	846
Décisions de refus et de restitution	258	278	107

Les cotisations et les allocations (en millions de francs)



 Cotisations (2,5% des salaires dès 1982, 2,7% en 1990, 3% en 1991, 3,3% en 1992 et 1993, puis à nouveau 3% dès 1994)
 Allocations (augmentation en juillet 1989 et adaptations dès septembre 1990, octobre 1991, janvier 1993, janvier 1996 et janvier 2001)

Allocations et cotisations 2002 de l'ensemble du territoire jurassien

Office de paiement/ d'encaissement	Prestations	%	Cotisations	%
20 caisses professionnelles reconnues en 2002	15 061 681.--	35	16 432 566.--	36
Caisse cantonale d'allocations familiales	27 787 305.--	65	29 418 145.--	64
Totaux	42 848 986.--	100	45 850 711.--	100
3 entreprises dispensées	1 440 519.--		--	

Les chiffres de 2003 concernant les 19 caisses professionnelles reconnues et les 3 entreprises dispensées ne sont pas encore connus. Ils seront publiés dans le prochain rapport de gestion.

Les allocations payées aux personnes sans activité lucrative sont financées, selon une clé de répartition, par la caisse cantonale et les 19 caisses professionnelles reconnues.

Prestations versées :	en 1996	Fr. 1 441 251.--	en 2000	Fr. 1 742 249.--
	en 1997	Fr. 1 528 487.--	en 2001	Fr. 1 781 888.--
	en 1998	Fr. 1 839 170.--	en 2002	Fr. 1 800 948.--
	en 1999	Fr. 1 821 836.--	en 2003	Fr. 1 920 696.--

Commission consultative en matière d'allocations familiales

La commission n'a siégé qu'une seule fois en 2003, soit le 3 octobre 2003.

Au début de l'année 2003, le Gouvernement a procédé à la nomination des membres de cette commission pour une nouvelle période de quatre ans.

Les deux personnes suivantes ont quitté leur fonction :

Mme Agnès Bourquard, secrétaire FJSC, Delémont

M. Pierre Joliat, membre de la Coordination des syndicats de la fonction publique, Delémont.

Dès le 1^{er} janvier 2003, la commission se compose des membres suivants :

Président :

Le directeur de la caisse cantonale d'allocations familiales, Saignelégier

Membres :

Mme Dominique Guerdat, membre de la Société Suisse des Entrepreneurs, Delémont

M. Daniel Joliat, membre de la Coordination des syndicats de la fonction publique, Delémont

M. Charles Juillard, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'Union patronale interprofessionnelle du Jura, Porrentruy

Mme Arlette Kamber, membre de l'Union syndicale jurassienne, Bressaucourt

M. Jean-Michel Lüthy, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

Mme Fabienne Turberg Lobsiger, secrétaire à Syna Jura, Delémont

Compte d'exploitation

	2002	2003
DOIT		
Intérêts rémunérateurs	510.--	2475.85
Allocations versées	27 815 083.75	27 924 178.40
Allocations à restituer irrécouvrables	6 922.10	1 529.05
<i>Frais d'administration :</i>		
– salaires et charges sociales	429 479.40	405 321.25
– amortissements	32 610.90	67 032.05
– frais de locaux	32 797.35	28 230.20
– autres frais d'administration	126 961.70	112 527.20
Frais de banques et d'émissions	10 573.40	21 181.85
Résultat de l'exercice (bénéfice)	2 059 308.81	1 058 085.60
Total	30 514 247.41	29 620 561.45
AVOIR		
Cotisations de l'année courante	27 340 876.10	27 553 600.--
Cotisations années antérieures	2 077 269.40	1 067 163.35
Intérêts moratoires	16 412.--	14 196.75
Allocations à restituer	34 700.30	22 997.10
Participation Caisses AF (non-actifs)	618 315.15	613 763.05
Intérêts des placements et dépôts	405 075.32	327 197.89
Intérêts des comptes-courants et épargne	21 599.14	21 643.31
Total	30 514 247.41	29 620 561.45

Bilans aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003

	2002	2003
ACTIFS		
Montants immédiatement exigibles	208 326.80	317 532.90
Dépôts bancaires moyen terme (4-12 mois)	686 038.69	702 033.11
Dépôts bancaires à long terme	13 171 134.05	14 370 350.70
Mobilier et machines	--	89 454.--
c/c des affiliés	845 074.80	802 224.40
c/c auprès de la Caisse de compensation	712 500.03	317 286.42
Débiteur AFC (impôt anticipé)	37 821.69	140 358.33
Total	15 660 896.06	16 739 239.86
PASSIFS		
Créanciers	--	36 553.--
Indemnités en réparation dommages	122 078.15	105 783.35
Fonds de réserves générales	13 229 509.10	15 288 817.91
Provisions diverses	250 000.--	250 000.--
Résultat de l'exercice (bénéfice)	2 059 308.81	1 058 085.60
Total	15 660 896.06	16 739 239.86

6. Allocations familiales dans l'agriculture

Le service assume les tâches suivantes :

- calcul et paiement des allocations familiales aux travailleurs agricoles
- calcul et paiement des allocations familiales aux exploitants et collaborateurs agricoles ne dépassant pas la limite de revenu (régime fédéral + complément cantonal)

Prestations versées pour 53 travailleurs agricoles

- allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	92 177.--
- allocations de ménage	Fr.	22 621.--
- complément cantonal	Fr.	3 311.--

Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de plaine

- allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	849 937.--
- complément cantonal	Fr.	45 453.--

Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de montagne

- allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	1 637 331.--
- complément cantonal	Fr.	53 778.--

Bénéficiaires à fin 2002 et 2003

Familles	Familles en plaine				Familles en montagne			
	Collaborateurs		Exploitants		Collaborateurs		Exploitants	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
avec 1 enfant			28	33	5	3	60	59
avec 2 enfants	3	3	44	45	1	3	95	96
avec 3 enfants			46	40	4	3	82	74
avec 4 enfants			27	27			35	39
avec 5 enfants			7	7			12	10
avec 6 enfants			3	2			3	3
Total des familles	3	3	155	154	10	9	287	281
Total des enfants	6	6	415	398	19	18	714	697

Nombre de dossiers traités

Petits paysans et collaborateurs :

Cas traités à la suite de nouvelles demandes	2001	2002	2003
Cas traités à la suite de mutations	2001	2002	2003

Travailleurs agricoles :

Cas traités et ayants droit aux allocations familiales	2001	2002	2003
Cas traités à la suite de mutations	2001	2002	2003

	2001	2002	2003
	65	31	27
	279	259	252
	59	68	53
	5	3	6